

Septembre 2023 - N°7

ARAA actus

La newsletter des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement

Edito

Les chantiers se poursuivent au sein des ARAA.

Alors que l'action 1 s'achève avec la parution d'une édition spéciale consacrée à la restitution des travaux - concomitante à ce numéro -, la rencontre "Concevoir l'habitat de demain" mise en place en partenariat avec l'URCAUE se tient le 5 octobre à Bailleul-sur-Thérain.

Du côté de l'action 6 visant la production d'un référentiel de développement économique, les travaux avancent et les contours du futur "1001 façons" se dessinent.

Le dernier trimestre verra le lancement des travaux préparatoires des actions :

- 4 - "les voies et moyens de traiter la vacance" en partenariat avec le CEREMA pour un webinaire envisagé début 2024 ;
- 5 - "retours d'expériences de stratégies foncières" pour des rencontres au deuxième trimestre 2024.

Plus d'infos dans la prochaine édition de l'ARAA Actus.

Pour l'heure, nous vous invitons dans ce numéro à découvrir le SCoT du Pays de Saint-Omer et à prendre connaissance de l'avancement des chantiers portés par l'Agence Hauts-de-France sur le littoral et OCS2D.

*Pour les ARAA,
Dominica Wecxsteen, pilote des ARAA
et Aurore Hède, en charge de l'animation régionale*



AU SOMMAIRE



Édito	1
Interconnaissance et interterritorialité : une édition spéciale de l'ARAA Actus consacrée à la restitution	2
Le référentiel d'exemples et de bonnes pratiques sur l'aménagement économique est en bonne voie !	2
Portrait de SCoT : le SCoT du Pays de Saint-Omer	3
« Quelle attractivité du littoral des Hauts-de-France à l'horizon 2040 ? »	5
OCS 2D: les données sont disponibles pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais.	6



Rédaction et conception graphique :
Région Hauts-de-France
Agence Hauts-de-France 2020-2040
Service Aménagement régional

Crédits photos : Agence Hauts-de-France 2020-2040
sauf mentions spécifiques

<https://2040.hautsdefrance.fr/araa>

Une édition spéciale de l'ARAA Actus consacrée à la restitution

Action 1

La parution de l'édition spéciale n°2 consacrée à l'interconnaissance et l'interterritorialité marque l'achèvement de l'action 1 au titre du plan d'actions 2022-2024.

Vous y retrouverez deux volets :

- Les dynamiques et perspectives de l'interterritorialité en Hauts-de-France ;
- La restitution de l'ensemble des travaux et témoignages ayant composé l'action.

Nous espérons que ce premier volet du plan d'actions des ARAA a répondu à vos attentes et a suscité l'envie de travailler en interterritorialité.

Nous réfléchissons aux suites à lui donner. La Région, à travers l'équipe des ARAA, reste à votre disposition pour en échanger.



Le référentiel d'exemples et de bonnes pratiques sur l'aménagement économique est en bonne voie !

Action 6

Le groupe de travail partenarial s'est réuni à la fin du mois de septembre.

Après avoir consolidé le plan du futur référentiel, l'objectif était de se pencher sur une liste conséquente d'exemples de bonnes pratiques recensés en Région et partout en France. Les exemples ont pu être rassemblés au fil de l'été grâce à vos contributions, et l'équipe des ARAA vous remercie.



Pour mémoire, ce référentiel vise à mettre en avant des bonnes pratiques, que ce soit en termes d'observation et d'optimisation du foncier économique, de travail sur l'existant, de mise en œuvre de nouvelles manières d'aménager vectrices de sobriété foncière et de maîtrise de l'avenir des ZAE par un travail sur le temps long. Une cinquantaine d'exemples ont ainsi été évoqués afin de juger de la pertinence de les retenir ou non au regard de l'ambition du guide. Le groupe a ainsi pu pointer les éventuels derniers manques à combler.

Prochaine étape : la rédaction d'une première version du document.

Rendez-vous à la fin du premier trimestre 2024 pour découvrir ce référentiel.

Le SCoT du Pays de Saint-Omer

Principales caractéristiques :



Département : Pas-de-Calais
813 km², 128 890 habitants en 2014 (chiffres à l'approbation), 129 300 en 2020 (INSEE)

2 EPCI : Communauté de Communes du Pays de Lumbres et Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Les principales polarités : le pôle urbain (Saint-Omer, Arques, Longuenesse, Blendecques, Saint-Martin-lez-Tatinghem), Aire-sur-la-Lys, Lumbres, Fauquembergues, Théroutanne, Eperlecques

État d'avancement : approuvé le 25 juin 2019



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) exprime **5 grandes orientations** :

Valoriser les potentiels du territoire en matière de cadre de vie et de transition écologique

- Mettre en œuvre des politiques d'aménagement respectueuses du territoire,
- Prendre pleinement en compte les nouveaux défis climatiques et énergétiques
- Garantir un cadre de vie sain et durable

Anticiper les évolutions sociales et sociétales

- Répondre aux besoins des différentes générations et favoriser la mixité sociale
- Soutenir l'attractivité résidentielle du pays de Saint-Omer et maintenir la croissance démographique
- Adapter la production de logements aux évolutions démographiques
- Mettre le développement des technologies numériques au service de la qualité de vie des habitants

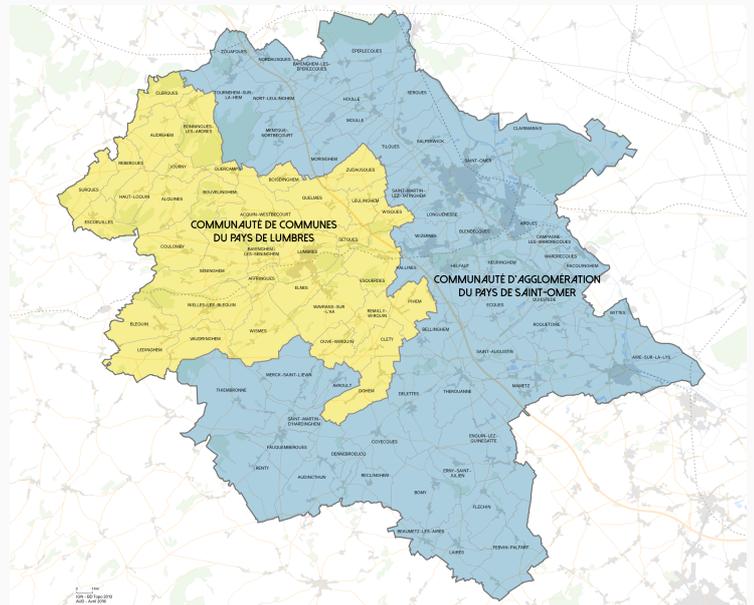
Valoriser ces différentes évolutions au profit du développement économique du territoire

- Faire de l'évolution du territoire un levier de développement économique
- Assurer la complémentarité entre les différents espaces de développement économique

Renforcer les coopérations et solidarités à toutes les échelles

- Conforter la place du Pays de Saint-Omer au sein de l'euro région
- Garantir une organisation du territoire solidaire et équilibrée
- Soutenir une stratégie de mobilité adaptée à l'organisation du territoire

Assurer une gestion frugale du foncier



Gouvernance

Structure porteuse : Pôle Métropolitain Audomarois

Président : M. Patrick BEDAGUE

L'équipe en charge du SCoT : l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint Omer



La parole à...



Romane GODDYN

chargée d'études planification stratégique et opérationnelle, Agence d'urbanisme et de développement du Pays de Saint-Omer

Depuis combien de temps travaillez-vous au SCoT ? Votre parcours professionnel ?

"Je suis arrivée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer en septembre 2020 en tant que chargée d'études planification stratégique et opérationnelle. Le SCoT ayant été approuvé le 25 juin 2019, mon rôle est aujourd'hui de le faire vivre et de veiller à la bonne articulation des documents de planification sur le territoire.

Avant cela, j'étais cheffe de projet dans un bureau d'études localisé à Wasquehal pendant cinq ans. J'étais chargée d'élaborer des documents d'urbanisme divers : carte communale, Plan Local d'Urbanisme communal et intercommunal. Ainsi, j'ai ainsi eu l'opportunité de travailler sur plusieurs territoires dans les Hauts-de-France (Somme, Pas-de-Calais, Nord)."

Une expérience positive à valoriser dans le cadre du SCoT ?

"Le 3 mars 2021, l'Agence a présenté aux nouveaux élus du Pays de Saint-Omer, suite au renouvellement des élections municipales et communautaires, les grandes orientations du SCoT approuvé. Ce séminaire s'est tenu en présence de Monsieur Guislain Cambier Vice-Président à la Région, en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles.

Ce temps d'échanges a permis de remettre à l'honneur un travail réalisé par l'Agence : l'exposition du SCoT. Cette dernière vise à illustrer de façon synthétique, via des scènes de vie, l'évolution attendue du Pays de Saint-Omer d'ici 20 ans en application du projet de territoire exprimé par les élus au sein du PADD et du DOO."



Credit : Agence d'urbanisme et de développement du Pays de Saint-Omer



Saint-Omer, marais audomarois

Lumbres

Grand place d'Aire sur la Lys

Credits photos : Agence d'urbanisme et de développement du Pays de Saint-Omer

Quelles sont les perspectives de travail sur le SCoT ?

"Approuvé récemment, l'enjeu du SCoT du Pays de Saint-Omer est aujourd'hui de mettre en œuvre ses orientations. Ainsi, plusieurs projets concrets voient le jour :

- Le maillage des liaisons cyclables à travers l'élaboration du schéma cyclable intercommunal de la CAPSO et la réalisation de liaisons douces structurantes en CCPL,
- La requalification de grands sites de friche comme le projet de la Halle aux Choux* à côté de la gare de Saint-Omer par exemple,
- La réhabilitation du patrimoine bâti à travers des dispositifs comme l'OPAH-RR (2023-2028) de la CCPL et le PIG sur la CAPSO (2022-2027).

Dans les mois à venir, les élus du Pôle Métropolitain s'engageront dans une procédure qui visera à intégrer la trajectoire « Zéro Artificialisation Nette ». Possiblement, de nouvelles réflexions pourront émerger en lien avec le travail sur les zones d'accélération pour la Production d'Énergie Renouvelable (loi APER) ou encore le développement industriel du Dunkerquois."

*Vous pouvez retrouver une présentation du projet de la Halle aux Choux dans la dernière publication des ARAA "1001 façons de construire en Hauts-de-France et ailleurs" disponible en téléchargement sur le site de l'Agence Hauts-de-France 2020-2040



« Quelle attractivité du littoral des Hauts-de-France à l'horizon 2040 ? »

C'est l'intitulé du chantier prospectif lancé en février 2022 par le Parlement de la mer, présidé par M. Jean-François Rapin, et la Région Hauts-de-France.

Le collège de prospective, aux côtés de la Direction Mer Ports et Littoral, travaille à ce chantier dédié à l'avenir du littoral Hauts-de-France, qui couvre un large territoire de 20 EPCI, englobant 18 % de la population régionale du Dunkerquois à la Vallée de la Bresle.

Un des premiers objectifs du chantier consiste à renforcer la capacité des acteurs à appréhender ce littoral élargi dans une posture plus collective. Il s'agit aussi de repérer les facteurs de changement qui auront un impact sur l'évolution des territoires du littoral, de mieux caractériser la diversité et les disparités de l'espace littoral mais aussi les interdépendances entre façade littorale et territoires intérieurs. Il s'agira enfin de travailler à une expression collective **des futurs possibles à 2040**. La démarche permettra d'identifier des leviers d'action à activer à tous les échelons territoriaux.[1]

Le 30 juin dernier à Boulogne-sur-Mer, **une séance plénière du Parlement de la Mer** a donné lieu :

- à la présentation de l'avancement de ce chantier prospectif, qui s'est appuyé sur l'expression d'une centaine d'acteurs ainsi que sur un travail de recherche de l'équipe projet,
- à un exposé de Denis Lacroix, délégué à la prospective à la Direction Générale de l'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer),
- à des ateliers participatifs permettant, à partir du diagnostic partagé, de travailler sur trois thèmes : l'adaptation de l'économie ; la qualité de vie ; les risques littoraux.

Trois grands témoins ont restitué, avec leur propre regard, les éléments saillants ressortant de ces ateliers : Laurence Prouvot, maire de Wissant ; Bernard Lenglet membre du CESER, spécialisé dans la gestion de la ressource en eau et le lien terre-mer ; Isabelle Richard, directrice de la planification stratégique et de la synergie entre les territoires à l'AGUR. Cette étape a ainsi marqué la validation du diagnostic prospectif partagé.

L'équipe projet s'attèle désormais à la préparation des ateliers prospectifs qui se tiendront en fin d'année. A partir d'une animation qui leur sera proposée, les participants pourront se projeter en 2040 et travailler des trajectoires d'évolution souhaitables.

Invitations à venir...

Vous retrouverez la lettre d'information consacrée à la restitution de cet évènement sur le site de l'Agence Hauts-de-France 2040 : <https://2040.hautsdefrance.fr/lettre-dinformation-n3/>



Séance plénière du Parlement de la mer du 30 juin 2023

[1] ARAA actus n°3 de Septembre 2022 avait été l'occasion de faire une première présentation de cette démarche.

OCS 2D: les données sont disponibles pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

Après le département de la Somme, les données d'occupation du sol en 2 dimensions (couvert/usage) sont disponibles pour les départements de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais.

Le département du Nord est en consolidation jusqu'au 31 octobre.

La base de donnée assemblée au niveau régional sera disponible début 2024.

Rendez-vous sur le datahub de la plateforme Géo2France pour visualiser, télécharger les données et ses ressources associées :

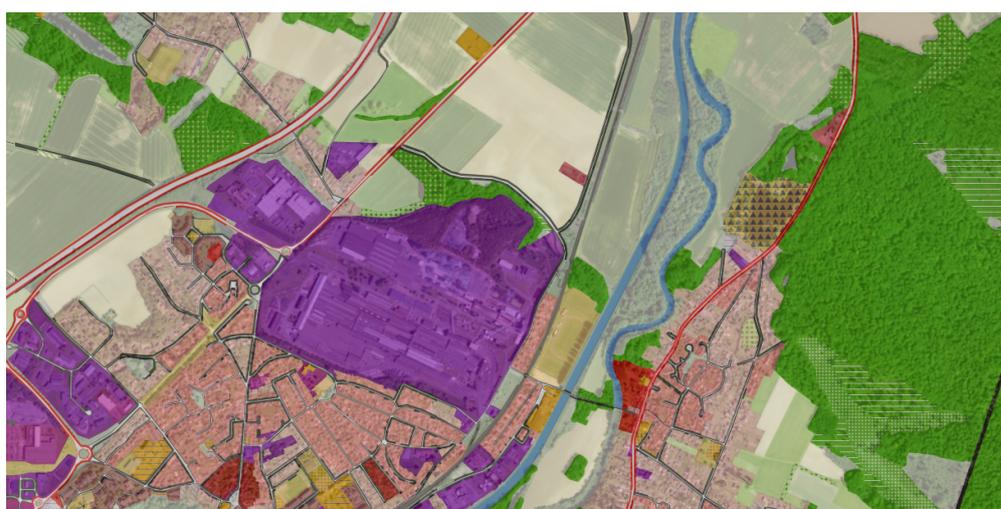
- données de l'Oise millésime 2021 : <https://www.geo2france.fr/datahub/dataset/a6b90aa6-d6ad-493d-be1b-c0b1e6f613e8>
- données de l'Aisne millésime 2021 <https://www.geo2france.fr/datahub/dataset/f5bd29c8-d3a0-4ad4-b466-2857f33a34fb>
- données du Pas-de-Calais millésime 2021 <https://www.geo2france.fr/datahub/dataset/d00a3e33-9914-40f0-8575-1a69f81d9a19>

Plus de données sur le projet OCS2d : <https://www.geo2france.fr/datahub/home/search?q=occupation%20du%20sol%20en%20%20dimensions>



Couvert du sol

Vues OCS2D
sur la vallée de l'Oise



Usages du sol

RETROUVER L'ACTUALITÉ ET LES PUBLICATIONS DES ARAA :
<https://2040.hautsdefrance.fr/araa/>

VOS INTERLOCUTRICES :
Dominica Wecxsteen, pilote des ARAA
Aurore Hède, animation régionale
araa@hautsdefrance.fr

